

Appel à création artistique

La Bulle

Médiathèque de Courlandon



Date limite de dépôt des projets :
Lundi 3 mai 2023

www.grandreims.fr



Médiathèque la Bulle
7 rue Saint-Laurent - 03 26 08 34 80
mediatheque.fav@grandreims.fr

L'objet de la mission :

La mission a pour objet la conception et la réalisation d'une œuvre artistique en extérieur, par un ou des artistes locaux, visant ainsi à accompagner la valorisation d'un territoire.

Le contexte :

La commune de Courlandon, située à 5 km de Fismes, possède sur son territoire une école accueillant les enfants des communes aux alentours et une médiathèque.

En effet, la Bulle, établissement Grand Reims fait partie de ce paysage rural depuis 22 ans.

Fort de réaménagement opéré de septembre à décembre 2021, la structure culturelle jouit d'une bonne réputation et souhaiterait amplifier cette dernière avec l'élaboration d'une fresque sur son bâtiment extérieur.

Les objectifs :

- Dynamiser la commune de Courlandon,
- Marquer l'identité visuelle de l'établissement comme lieu de lecture publique accessible à tous,
- Valoriser l'œuvre de l'artiste

La commande :

L'artiste ou le collectif d'artistes s'engage à respecter le lieu d'intervention artistique et ses alentours et de le laisser le site propre au terme de son intervention. L'utilisation de produits respectueux de l'environnement est un critère obligatoire.

L'artiste ou le collectif d'artistes élaborera une fresque :

- Valorisant la culture, en mettant en valeur la littérature, la musique, le cinéma et l'accès à tous les publics et en favorisant les liens (culture – écoles / culture – maison de retraites / Culture – Crèches, etc...)

Pièces transmises : visuels du site avec dimension de la fresque



L'œuvre devra être comprise entre 6m60 de long sur 2 m 50 de hauteur
A titre d'indication, les carreaux de pavement peuvent également faire partie intégrante de la fresque, soit 96 cm en plus.

L'œuvre devra intégrer la plaque inaugurale de la médiathèque ainsi que le numéro 7, ainsi que la lumière extérieure.



Pièces à fournir par le candidat :

- Le présent cahier des charges signé
- CV et présentation des œuvres réalisées
- Une esquisse de l'œuvre
- La liste des moyens mis en œuvre pour la réalisation de l'œuvre (matériels nécessaire ; peintures, échafaudage, etc...)
- Le délai nécessaire pour la création de l'œuvre

Rémunération de l'artiste

Le candidat proposera un tarif en adéquation avec sa prestation

Important : Les défraiements transport – hébergement – repas.... sont à la charge de l'artiste ou des collectifs d'artistes et compris dans le montant forfaitaire.

Jury et critères d'évaluation des projets

Un jury composé des porteurs du projet examinera l'ensemble des propositions des artistes et les sélectionnera selon les critères d'évaluation suivants :

- Qualité et originalité de la proposition artistique, capacité à « interpeller » les passants, susciter leur curiosité. Le contact avec le public et une disponibilité lors de médiations au moment de la réalisation de l'œuvre seront appréciés par le jury.
- Capacité à considérer l'environnement du site pour la proposition artistique.
- Capacité à prendre en compte les contraintes de sécurité pour les publics de la conception à la réalisation de l'œuvre.

Le chantier de réalisation est envisagé sur l'année 2023. Il devra être pris en compte la fermeture de la médiathèque du 15 au 30 août 2023.

Modalités - Prix du marché – Délais de paiement - Facturation

Le versement sera réalisé par la Communauté urbaine du Grand Reims

Le règlement comprend le coût de la réalisation de la fresque, les honoraires toutes charges incluses (fournitures, peintures, matériel, protections...), la préparation de la surface murale si besoin, ainsi que la prise en charge de tous moyens nécessaires à la bonne réalisation de l'œuvre

Pérennité de l'œuvre

Ce présent contrat, prend acte de la nature éphémère, elle devra tenir dans le temps pour une durée d'au moins 5 ans sans retouches. En conséquence et en accord avec les artistes, la Communauté urbaine du Grand Reims ne peut s'engager au maintien de la fresque dans son état initial et donc ne s'engage pas à entretenir et réparer l'œuvre.

La Communauté urbaine du Grand Reims pourra, à son initiative et sans accord préalable de l'artiste, procéder le jour venu à son effacement ou à son recouvrement. Il ne pourra être revendiqué aucune contestation ou indemnité par l'artiste à l'origine de l'œuvre.

De même que l'artiste ne pourra pas être tenu responsable des dégradations éventuelles.

Litiges

Les artistes s'engagent à réaliser l'œuvre telle que présentée dans le dossier de candidature et lors de la séance du comité artistique.

Tout litige qui pourrait naître de l'interprétation et de l'exécution du présent marché devra faire l'objet d'une tentative de règlement amiable. À défaut le différend sera porté devant le Tribunal Administratif

Retrait des dossiers - Transmission des offres de projets – Informations

Le présent appel à projet est disponible sur le site web www.grandreims.fr, Pôle territorial Fismes Ardre et Vesle

Pour toute information complémentaire merci de vous adresser : Laëtitia Harbulot : 03 26 08 34 80

Le dossier de candidature sera à transmettre à l'adresse mail suivante : laetitia.harbulot@grandreims.fr

Droits de propriété de l'œuvre

Cette commande emporte la cession des droits de représentation et d'exploitation de la fresque pour le commanditaire Communauté urbaine du Grand Reims pour un usage à vocation exclusivement non commerciale.

Signature(s) (obligatoire) Appel à création

J'atteste avoir pris connaissance et accepte l'ensemble des modalités de ce présent contrat d'appel à création artistique.



GRAND
REIMS
COMMUNAUTÉ URBAINE



www.grandreims.fr



Médiathèque la Bulle
7 rue Saint-Laurent - 03 26 08 34 80
mediatheque.fav@grandreims.fr